



# *Sofidy Sélection 1 - Compte rendu 2024 de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial*

Mars 2025



**Bien voter est un élément essentiel de la bonne gestion. À ce titre, SOFIDY s'engage pour un actionariat actif et durable au sein des assemblées générales dans une approche pragmatique permettant de renforcer la communication, la pédagogie et les relations internes pour les investisseurs et les entreprises en portefeuille.**

## **1. Contexte de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial**

SOFIDY a adopté fin 2019 la politique d'engagement et de vote du Groupe TIKEHAU CAPITAL dont elle fait partie. Depuis 2020, la société de gestion s'appuie également sur les services du prestataire externe « ISS » (Institutional Shareholder Services) dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'engagement actionnarial.

## **2. Description générale de la manière dont les droits de votes ont été exercés**

Conformément aux articles L.533-22 et R533-16 du Code Monétaire et Financier modifié par l'article 4 du décret 2019-1235, SOFIDY rend compte dans ce document de la mise en œuvre de sa politique de vote au titre de l'année 2024.

Le détail des principes généraux d'exercice des droits de votes ainsi que les directives sur les autres questions liées au vote sont mentionnés dans la politique d'engagement actionnarial de SOFIDY, disponible sur le site internet de la société de gestion.

Ainsi les droits de vote sont exercés dans le respect des principes généraux suivants :

### **Traitement équitable de tous les actionnaires et vision à long terme**

La préférence de SOFIDY va à une structure de capital avec une seule catégorie d'actions, conformément au principe « une action = une voix ». Toutefois, dans une perspective à long terme ou pour des motifs dûment justifiés, nous ne sommes pas opposés à l'octroi de primes de dividende ou de droits de vote multiple aux actionnaires de long terme ainsi qu'à l'existence de catégories distinctes d'actions associées à des droits spéciaux. D'une manière générale, la société de gestion n'est pas favorable à la mise en place de mécanismes anti-OPA. Le Groupe Tikheau Capital et SOFIDY encouragent la consultation des parties prenantes lors des opérations de structuration. La société de gestion soutient des plans qui visent à fidéliser les actionnaires de long terme de l'entreprise et à développer l'actionariat salarié. Les transactions avec des parties liées (conventions réglementées) doivent être divulguées afin de garantir que l'entreprise est gérée dans le respect des intérêts de tous les actionnaires. Lorsque les conventions réglementées font l'objet d'un vote, la société de gestion sera attentive à l'intérêt de l'entreprise et au respect des droits des actionnaires minoritaires.

### **Gouvernance efficace des entreprises**

SOFIDY n'a aucune préférence entre une structure à un niveau (conseil d'administration) ou à deux niveaux (directoire et conseil de surveillance). La société de gestion est favorable à l'existence d'une séparation des pouvoirs d'exécution et de contrôle. Lorsque les fonctions de Président et de Directeur Général sont exercées par la même personne, il est nécessaire d'en expliquer les raisons et il est important que le Conseil d'administration vérifie la présence de membres suffisamment indépendants et assure un contrôle adéquat des pouvoirs d'exécution. SOFIDY considère qu'un groupe de 5 à 15 membres assure une bonne représentation en termes de compétences et d'expérience et optimise l'efficacité et l'efficacite du Conseil. La société de

gestion estime que la compétence et l'expertise des candidats au Conseil d'administration et des membres actuels du Conseil d'administration sont cruciales et doivent être examinées de près. SOFIDY prend également en compte : l'équilibre du conseil en termes de nationalité/âge/genre/expérience, la disponibilité et le taux de présence des administrateurs, la proportion de membres indépendants du Conseil et la participation des administrateurs à d'autres comités (tels que comité d'audit, comité de rémunération, etc.). SOFIDY considère que les administrateurs doivent pouvoir se réunir régulièrement (au moins une fois par an) à huis clos sans la présence de la direction.

### **Intégrité de l'information**

Une information financière précise et transparente est une condition préalable. L'information financière doit faire l'objet d'un audit indépendant selon les normes les plus élevées. Les critères ESG permettent d'évaluer la valeur intrinsèque d'une entreprise et sa performance économique à long terme. Les informations fournies devraient traiter de thèmes ESG et SOFIDY soutient la production de rapports annuels certifiés couvrant les informations extra-financières.

### **Approche pragmatique**

SOFIDY adapte ses critères selon le contexte local et la taille de chaque entreprise. Par exemple, le pourcentage minimum d'administrateurs indépendants requis peut varier selon les règles locales. Au-delà de la réglementation, l'environnement culturel ou économique dans lequel une entreprise évolue peut-être déterminant pour certains choix.

SOFIDY a la responsabilité d'agir au mieux des intérêts économiques de ses clients et est donc particulièrement vigilante sur le type de résolutions proposées, notamment en ce qui concerne la politique de rémunération des émetteurs (transparence et qualité des critères sur lesquels repose la rémunération des dirigeants), les résolutions relatives aux transactions financières (augmentations de capital avec et sans droit préférentiel de souscription, rachats d'actions, projets de fusions-acquisitions, restructurations...) ainsi que tout autre type de résolution impactant l'émetteur (approbation des comptes, résolutions d'actionnaires externes...).

## **3. Explication des choix effectués sur les votes les plus importants**

En 2024, SOFIDY a accordé une importance particulière aux aspects ESG dans l'exercice de sa politique de vote. À ce titre, certains réflexes revêtent une importance particulière.

### **Une approche rigoureuse sur les enjeux de gouvernance sociale**

SOFIDY s'est opposé, sur l'ensemble de ses fonds, à plusieurs résolutions concernant la rémunération des dirigeants. Cette démarche traduit une exigence forte en matière de transparence et d'équité, avec pour objectif d'encourager les émetteurs à adopter des pratiques de gouvernance sociale plus responsables et conformes aux attentes des investisseurs.

### **Engagement en faveur des initiatives environnementales et sociales**

Au titre du fonds Sofidy Sélection 1, un vote favorable a été exprimé pour l'ambition de Gecina SA de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses bâtiments opérationnels, témoignant de l'importance accordée à la transition énergétique.

## **4. Informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote**

SOFIDY fait appel depuis fin 2019 au prestataire externe Institutional Shareholder Services (« ISS ») afin d'améliorer le suivi et la gestion de l'exercice des droits de vote sur son OPCVM de droit français Sofidy Sélection 1.

Une recommandation de sens de vote est proposée par le Management de l'émetteur mais également par « ISS » pour chaque résolution de chaque assemblée générale. Ces propositions sont analysées par l'équipe de Gestion Actions OPCVM de SOFIDY au regard de la politique d'engagement actionnarial en vigueur. La décision finale du sens de vote revient aux Gérants.

Dans le cas où un émetteur serait présent dans les différents fonds SOFIDY concernés, le Gérant applique la même politique de vote pour toutes les résolutions soumises à vote.

## 5. Orientations des votes exprimés durant les assemblées générales

Depuis mai 2021, SOFIDY met à disposition du public, sur son site internet, un reporting interactif des votes effectués sur chaque résolution d'assemblée générale (ordinaire et extraordinaire) de chaque émetteur, ainsi que le sens des votes liés. Ce module est géré par le prestataire de vote « ISS ». Les données sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.sofidy.com/politique-dengagement-actionnarial/>

Les informations suivantes sont présentées au titre du fonds Sofidy Sélection 1 géré par SOFIDY à partir des données disponibles dans l'extraction des votes 2024 des assemblées générales disponible sur la plate-forme d'échange du prestataire.

Nom du fonds	Nombre d'émetteurs	Nombre de pays	Nombre d'AG soumise À vote	Nombre d'AG sans vote effectué	% d'AG Votées à fin 2024	Rappel % d'AG votées à fin 2023	Résolutions votées contre le Management	Résolutions votées contre le Management et contre ISS
Sofidy Sélection 1	33	10	37	1	96,3%	97,4%	20	0

Le fonds a participé à 37 assemblées générales couvrant 33 émetteurs dans 10 pays. Une seule assemblée générale ordinaire, organisée en Espagne, n'a pas pu être votée en raison d'un « overvote », le fonds étant inclus dans un compte omnibus. Le taux de participation reste tout de même élevé, à 96,3 %.

## 6. Mise à disposition de l'information

Le compte rendu 2024 de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial est publié sur le site internet de SOFIDY et tenu à la disposition de l'AMF.

Par ailleurs et comme indiqué au paragraphe §.5, SOFIDY met à disposition du public, sur son site internet, un module de reporting interactif des assemblées générales (répartition par géographie, secteur d'activité, nature des assemblées et des résolutions proposées par le management et les actionnaires, sens des votes effectués...). Ce reporting est librement accessible à l'adresse suivante : <https://www.sofidy.com/politique-dengagement-actionnarial>

## 7. Suivi du dialogue et de l'engagement avec les emetteurs en portefeuille

SOFIDY a pour objectif de prendre en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») et de durabilité dans la conduite de ses activités afin d'honorer sa responsabilité d'actionnaire et

défendre les intérêts des porteurs des fonds gérés. Par ailleurs en 2024, le fonds SOFIDY SELECTION 1 était labelisé « ISR » valeurs mobilières.

Dans ce cadre, l'équipe de gestion est engagée au quotidien dans l'accompagnement des sociétés en portefeuille pour les inciter à améliorer leurs performances « ESG ».

Par le biais d'analyses « ESG » internes et la recherche fournie par des prestataires externes, les équipes de gestion sont susceptibles d'identifier un ensemble de bonnes pratiques pouvant rapidement être déployées au sein des sociétés détenues en portefeuilles.

Les axes d'amélioration retenus sont ensuite partagés lorsque cela est possible, et notamment lors de réunions avec les dirigeants ou équipes de relations investisseurs des sociétés.

Au cours de l'année 2024, les équipes de gestion avec l'aide des équipes ESG du Groupe Tikehau Capital ont engagé un dialogue avec 3 émetteurs (soit environ 9.1% des sociétés du portefeuille au 31 décembre 2024), choisis car présentant les profils ESG les plus faibles parmi les émetteurs en portefeuille.

Au travers de ces dialogues, les équipes de gestion cherchent à contribuer à une amélioration globale du profil de risque « ESG » des émetteurs en portefeuille. La prise en compte effective, par les émetteurs, des axes d'amélioration identifiés, reste toutefois difficile à quantifier au vu des ratios d'emprise limités des émetteurs en portefeuille.

#### **Exemples de dialogues avec les sociétés réalisés pendant l'année 2024 :**

##### **Aedifica :**

Lors de notre échange avec la direction d'Aedifica (foncière de santé spécialisée sur le logement des personnes âgées nécessitant des soins), nous avons préconisé plusieurs recommandations afin de permettre à l'entreprise de renforcer sa stratégie ESG, d'améliorer sa communication et l'avons encouragé à adopter une approche plus proactive quant à l'amélioration énergétique de son portefeuille immobilier.

Nous avons souligné l'importance pour Aedifica de renforcer son équipe ESG à l'heure actuelle composée uniquement d'une seule personne et avons préconisé de donner des pouvoirs décisionnels au Comité de Pilotage de la Durabilité en plus de son rôle de conseil.

Nous avons également insisté sur la nécessité pour l'entreprise de clarifier sa feuille de route ESG en fixant des objectifs plus ambitieux, mieux définis et de faire valider leurs engagements par le référentiel SBTi afin d'améliorer la crédibilité de la trajectoire de décarbonation communiquée. En outre, nous leur avons indiqué que l'intégration d'une analyse de biodiversité, même en milieu urbain, leur permettrait de se conformer pleinement aux exigences de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) mais également d'identifier les opportunités d'amélioration de leurs actifs.

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, nous avons recommandé à Aedifica d'être plus entreprenant dans la gestion de ses actifs. L'entreprise se repose actuellement sur des baux triple net, impliquant que les décisions de maintenance, de rénovation et d'amélioration énergétique des actifs sont à la charge des locataires. Bien qu'Aedifica les accompagne en partageant notamment les investissements d'amélioration énergétique des actifs, nous pensons que la foncière gagnerait à systématiser les rénovations et à faciliter davantage l'installation de sources d'énergie renouvelable dès que possible par exemple.

Enfin, intégrer davantage de clauses sociales et des engagements concrets en faveur du bien-être des occupants, permettraient à Aedifica de s'assurer que les opérateurs qui occupent leurs actifs aient comme préoccupation première la qualité de vie de leurs résidents. Ces clauses sociales seraient aussi pour l'entreprise un moyen de répondre aux attentes croissantes en matière de responsabilité sociale.

##### **Eurocommercial :**

Nos échanges avec Eurocommercial (foncière de commerce de centres commerciaux) nous ont permis de

mettre en avant plusieurs recommandations afin de permettre à l'entreprise de renforcer son approche ESG et améliorer ses performances dans ce domaine. Nous avons souligné la nécessité pour la société de centraliser la gouvernance ESG au sein du groupe. Malgré sa structure décentralisée, nous pensons que l'absence d'un pilotage clair au niveau du groupe limite l'efficacité des actions menées.

Nous avons encouragé Eurocommercial à mettre en place une stratégie ESG plus ambitieuse. Ainsi, la finalisation de la matrice de matérialité, la définition d'objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre clairs et mesurables relatifs au Scope 3, ainsi que l'internalisation du reporting ESG en conformité avec la directive CSRD sont des avancées positives qui devraient améliorer la performance extra financière de l'entreprise. La mise en place d'un plan de dépenses de CAPEX, aligné sur la trajectoire définie par le CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor), permettra à l'entreprise d'affirmer son intention d'améliorer significativement la performance ESG de son portefeuille.

Nous avons également noté les efforts déployés par Eurocommercial concernant l'amélioration de sa production et de sa consommation d'énergie. L'intégration de solution renouvelables, en particulier l'installation de panneaux solaires sur les parkings ainsi que sur les terrains adjacents aux centres commerciaux permettent à l'entreprise de réduire ses émissions.

Enfin, nous avons salué l'engagement d'Eurocommercial à maintenir et améliorer les certifications BREEAM de ses centres commerciaux. Nous leur avons néanmoins recommandé d'intégrer des critères de réduction d'intensité carbone plus stricts dans leurs KPIs de financement vert, afin d'aligner leur stratégie avec les attentes des investisseurs et des référentiels comme le SBTi. De plus, nous avons mis en avant l'importance pour l'entreprise de renforcer ses échanges avec ses locataires afin d'optimiser l'efficacité énergétique des actifs et d'accroître la réduction des émissions liées au Scope 3 par la mise en place systématique de baux verts.

#### **Inclusio :**

L'objectif de l'engagement auprès d'Inclusio était en premier lieu d'encourager la direction de l'entreprise à améliorer sa communication ESG. L'entreprise n'était par ailleurs pas suivie par S&P, notre fournisseur de données extra financières. Nous avons alors encouragé Inclusio à compléter le formulaire conçu par S&P et qui permet aux entreprises non couvertes d'obtenir une notation ESG. Notre engagement auprès de l'entreprise a été fructueux, poussant Inclusio à obtenir un score ESG chez S&P à la fin du mois de juillet 2024.

Comme nous l'a rappelé l'entreprise, l'ADN même d'Inclusio est d'avoir un impact sociétal fort en cherchant à mettre à la disposition de populations fragilisées des logements de qualité à un loyer abordable et sur le long terme.

L'entreprise s'est engagée à mettre en œuvre une analyse de double matérialité, calculer son empreinte carbone pour le Scope 1 et 2, et à rédiger un rapport d'impact. De plus, l'entreprise souhaite se conformer à la taxonomie de l'UE et mettre en place plusieurs politiques internes concernant notamment la DEI (Diversité, Équité et Inclusion), les droits humains ou encore la lutte contre la corruption.